

Objet : Commande publique – Attribution Marché 2021-CAA-068 – « Mise en place d'un observatoire de l'activité touristique »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 9 juillet 2020 donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000€,

Vu l'arrêté n°2020-230 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Philippe MOLLIER pour les affaires ayant trait au tourisme,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la mise en place d'un observatoire de l'activité touristique,

Vu la consultation engagée le 18 octobre 2021,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Décide

Article 1 : Le marché « Mise en place d'un observatoire de l'activité touristique » est confié à l'entreprise suivante :

G2A CONSULTING - Parc Activité Alpespace - 112 voie Albert Einstein – Francin - 73800 PORTE DE SAVOIE, pour un montant de 118 210,00 € HT (montant extrait du DPGF).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 22 novembre 2021

Le Vice-Président
Philippe MOLLIER

